

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 Février 2023 à 9h30

Présents : BARNIER Sébastien, BOUQUET Dominique (secrétaire), BOUQUET Philippe, CELLIER Yvan, CHARDON Fabrice, CUBIZOLLE Marie-Pierre, LEYDIER Ludovic (Président), MERCIER Denise, MATHIEU Éric, MERLE Benoît, PASCAL Patrice, PELISSE François RAMBAUD Sébastien
Excusés : AJASSE Jean Luc, COUFORT Marie Claude,

Absents :

Quorum = 7

Aménagement bourg de THORAS – Appel à projets FEDER

2023_02_04_01

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place un Appel à projets FEDER 2022 afin d'accompagner les territoires non urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'un des objectifs attendus est d'améliorer, revitaliser l'espace public et soutenir la revitalisation des communes. Les projets devront favoriser l'aménagement d'espaces publics et améliorer le cadre de vie.

Le seuil de subvention FEDER est fixé à 250 000 €. L'aide FEDER pourra être complétée par des co-financements publics ou privés, dans le respect du taux maximum d'aides publiques de 80 % des dépenses éligibles.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 3 mars 2023 avant 12h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ Autorise le Maire à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2022 « Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes », pour le projet d'aménagement du bourg de THORAS

Enfouissement Réseaux EP et Telecom

2023_02_04_02 à 07

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Conseil Municipal décide de l'enfouissement des réseaux Eclairage Public et Telecom dans les villages de Reynaldès, Collanges et La Fagette.

Les avant projets ont été réalisés avec le SDE et la participation financière estimative de la Commune s'établit comme suit et seront ajustés en fin de travaux selon la dépense réelle :

	Eclairage public		Télécom	
	COUT	PART COMMUNE	COUT	PART COMMUNE
REYNALDES	6453.43	3549.39	14378.86	11541.74
COLLANGES	7651.79	4208.48	7939	5835.96
LA FAGETTE	11636.27	6399.95	8842.94	5398.94
		14157.82		22776.64

Vente partie de la parcelle A730 à la CUMA du GRANIT

2023_02_04_08_2

Pour	2 CELLIER Yvan PELISSE François	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	11

Pour faire suite à

- la délibération du 21 décembre 2021 émettant un avis de principe favorable à la vente d'une partie de la parcelle de bien de section du village de La Pède
- au procès-verbal du 18 janvier 2022 concernant la consultation des électeurs du village de La Pède établi comme suit :
 - Date de l'arrêté portant convocation des électeurs : 28/12/2021
 - Nombre électeurs inscrits : 2 Nombre d'émargements : 2
 - Nombre de suffrages exprimés : 2
 - Bulletins nuls : 0
 - Nombre de vote pour la vente : 2 Nombre de vote contre la vente : 0
- au plan de division établi par le Cabinet GéoDiag 4307 délimitant la partie à céder à la CUMA du Granit (a) pour 3850 M2
- à l'arrêté de déport de M. le Maire en date du 10 décembre 2022 désignant M. Yvan CELLIER pour le suppléer pour toute décision en rapport avec le projet de construction de la CUMA du Granit et ce, afin d'éviter toute situation de conflit potentiel d'intérêts

Le Conseil Municipal

- décide de la vente de la partie de la parcelle A730 délimitée « a » pour une surface de 3850 M2
- fixe le montant de cette vente à 1.00 € / M2
- précise que les frais de cette cession, géomètre et notaire sont à charge de la CUMA du Granit
- nomme M. Yvan CELLIER pour représenter la Collectivité pour tout acte afférent à ce projet

CLECT Allocations compensatrices 2022

2023_02_04_09

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable sur le rapport de la CLECT en date du 15 décembre 2022,
- Valide le montant des allocations compensatrices à hauteur de 14 952 €

Intervention de BOUQUET Philippe

Travaux enfouissement Babonnès haut : les travaux ont repris après les intempéries
Etude pistes forestières : Chazelles – Védrines - Montrezon

Intervention de RAMBAUD Sébastien

Employé communal

Travaux faits : chasse neige – réparation sableuse – début pose panneaux adressage – entretien camion – Fuite eau la Gardille – entretien station épuration

DIVERS

Demande achat terrain communal Babonnès : Le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 2 décembre 2022, les Consorts VACHELARD de Babonnès, propriétaires des parcelles bâties C770-771 et 772, souhaitent faire l'acquisition de terrain communal tel que délimité sur le plan joint. Ils précisent que ce terrain, dont ils souhaitent faire l'acquisition, est utilisé depuis toujours comme privatif mais sans l'être.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de suspendre sa décision.

Pylône le Bouchet : lundi 30 janvier visite du directeur régional de SFR en présence de M. Fradot du Département : ce jour-là l'antenne ne fonctionne pas ! – le raccordement électrique a eu lieu le 20/12/2022. Le directeur régional entreprend des recherches pour nous apporter une réponse.